



La formation est un outil indispensable pour accompagner les évolutions des métiers dans nos entreprises et maintenir le professionnalisme des agents à un haut niveau.

Vos représentants FO Énergie et Mines y voient également un levier de développement des parcours professionnels, qu'ils soient accompagnés ou non d'un changement de métier ou de collègue.

ENEDIS/GRDF, OÙ EN EST-ON EN MATIÈRE DE FORMATION ?

À Enedis, en 2015, la formation représente plus de 8 % de la masse salariale, bien au-dessus des exigences réglementaires. 94 % des formations sont dédiés à l'adaptation au poste de travail. Seuls 6 % sont consacrés au développement de compétences et à la professionnalisation.

À GrDF, la formation représente 4,9 % de la masse salariale. Les salarié(e)s formé(e)s représentent 70 % de l'effectif global. 87 % des formations sont dédiés à l'adaptation au poste de travail, 2 % au développement de compétences.

FO Énergie et Mines considère que chaque salarié(e) doit être acteur de son parcours professionnel. Pour cela, vous disposez de nombreuses sources d'informations :

- votre 1^{er} interlocuteur est votre management de proximité ;
- les sites intranet des entreprises consacrent un dossier spécifique aux RH et à la formation ;
- vous pouvez également demander, en lien avec votre manager, un entretien avec un Délégué Parcours Professionnels (DPP) ou un Conseiller Orientation Formation (COF) ;
- votre représentant syndical FO Énergie et Mines.

Le saviez-vous ?

L'Entretien Professionnel

C'est l'un des dispositifs clés de la loi du 5 mars 2014, relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

C'est un moment privilégié qui permet d'identifier votre projet d'évolution. Il doit avoir lieu tous les deux ans.



ENEDIS/GRDF, QUELS DISPOSITIFS EXTERNES POUR ACCOMPAGNER VOS SOUHAITS D'ÉVOLUTION ?

■ **Le Compte Personnel Formation (CPF)** pour suivre une formation qualifiante (obtenir un diplôme, un titre ou une certification), ou en accompagnement à la validation des acquis de l'expérience.

Il est attaché au salarié tout au long de sa vie professionnelle et est mobilisable à son initiative, quelle que soit sa situation professionnelle. Le CPF est un crédit d'heures (24 heures par an, cumulables jusqu'à 150 heures) utilisable à tout moment de la carrière.

Attention, seules certaines formations sont éligibles au CPF.

Pour tout savoir sur le CPF et les formations éligibles : www.moncompteformation.gouv.fr

■ **Le Congé Individuel de Formation (CIF)** pour suivre la formation de votre choix en dehors du plan de formation. Il peut également être utilisé pour réaliser un bilan de compétences, une validation des acquis de l'expérience (VAE) ou pour se présenter à un examen.

Pour en savoir plus : www.unagecif.org

■ **Le Bilan de compétences (BC)** pour faire le point sur votre parcours, vos compétences, vos centres d'intérêts, objectifs et motivations avec des professionnels externes. Il permet de construire un projet professionnel et peut aboutir à vous orienter vers une validation des acquis de l'expérience.

■ **Validation des acquis de l'expérience (VAE)** pour obtenir un diplôme ou une certification, en faisant valider vos savoirs acquis grâce à vos activités professionnelles ou bénévoles (association, activité syndicale, secourisme...) par un jury extérieur à l'entreprise.

Pour en savoir plus : www.vae.gouv.fr



ENEDIS/GRDF, QUELLES FORMATIONS PROFESSIONNELLES INTERNES AUX ENTREPRISES POUR ACCOMPAGNER VOS SOUHAITS D'ÉVOLUTION ?

■ **Les formations professionnelles permettent d'accéder au collège supérieur.** Elles nécessitent un investissement individuel fort. Elles contribuent fortement à la diversité et sont un ascenseur social sans pareil.

Pour connaître les offres de formations promotionnelles :
SIEM et la bourse de l'emploi.

Attention, certaines formations nécessitent l'accord de votre hiérarchie : FPMAE ou FPCAE (elles sont associées à un emploi), d'autres non : les Cap Initiative Maîtrise (CIM) ou Cadre (CIC).

■ Les formations accompagnant la promotion

Désormais, les entreprises accompagnent les agents lors de leur changement de collège après une promotion interne (hors formation promotionnelle). Une vraie nécessité, car un changement de collège implique souvent des remises en causes et une adaptation forte.

Ces formations portent les jolis noms de Pass Maîtrise, Pass Cadre ou Ambition Cadre ou encore Pass MPRO. Des dispositifs régionaux existent également.

Si vous venez de changer de collège, assurez-vous d'être inscrit(e) dans l'un de ces dispositifs dans les 18 mois de votre nomination. Pass MPRO s'adresse également aux managers de proximité expérimentés, même sans changement de collège.

Le saviez-vous ?

À Enedis, 1 cadre sur 2 est issu de la promotion interne.

Les formations promotionnelles n'existent pas à GRDF



FO ÉNERGIE ET MINES RÉAFFIRME SON ATTACHEMENT,

- **Au fait** que chaque salarié(e) doit pouvoir être à l'initiative de sa formation ;
- **Au droit** pour chaque salarié(e) d'avoir une vision claire de ses perspectives professionnelles, par une information plus claire sur les parcours professionnels et un vrai dialogue autour des marges de progrès et des moyens d'y parvenir ;
- **À la formation** tout au long de la vie comme outil d'ascenseur social, y compris la formation promotionnelle ;
- **À une égalité d'accès** à la formation professionnelle pour tous ;
- **À l'accroissement** des embauches des alternants ;
- **À la valorisation et à la reconnaissance** salariale des tuteurs et des chargés de formation occasionnels. FO Énergie et Mines milite également pour que les salarié(e)s handicapé(e)s puissent exercer une mission tutorale.

De nouvelles négociations vont s'ouvrir prochainement à ENEDIS sur des accords touchant la formation et aux parcours professionnels. FO Énergie et Mines y défendra l'ensemble de ces revendications.

Le saviez-vous ?

Le tutorat

Le tuteur accompagne une personne en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation en s'investissant aux côtés de l'apprenant et en l'aidant à se professionnaliser, avec comme principal objectif l'obtention du diplôme.

Le tutorat est une mission indispensable dans un contexte de renouvellement des compétences.